

AR Prefecture

006-210601316-20230317-D2023_12-DE
Reçu le 24/03/2023

Departement des alpes maritimes

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON**



Commune de Sallagriffon
(06910)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 17h15

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, POU Jean-Pierre

Absent(s) : FERRARO Noël donne procuration à JJ BAYONNE, CONSTANT Yvan

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	06
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 10/03/2023

Délibération D2023- 12

Objet : subvention à l'amicale des forestiers-Sapeurs de Saint-Auban

M. le Maire présente aux conseillers municipaux la demande d'aide de l'amicale des forestiers-Sapeurs de Saint-Auban

L'association demande un soutien financier pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

Il demande si le Conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de :100.00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

- **approuvent** la proposition du Maire de verser une subvention l'association l'amicale des forestiers-Sapeurs de Saint-Auban pour un montant de : 100.00€

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire